

## 6 Société et Culture

## Enseignement supérieur/L'ambassadeur de Chine à l'université franco-gabonaise Saint-Exupéry

## La politique sino-africaine expliquée aux étudiants

Issa IBRAHIM

Libreville/Gabon

Mettant à profit la cérémonie de remise de 2000 livres à l'établissement, pour appuyer l'enseignement du mandarin, Sun Jiwen a entretenu les apprenants sur la coopération de la Chine avec l'Afrique, le Gabon en particulier.

POUR rendre solennelle la cérémonie de remise d'un important lot de livres à l'Université franco-gabonaise Saint-Exupéry (UFGSE) de Libreville, Sun Jiwen, ambassadeur de la République populaire de Chine, est venu en personne visiter l'établissement, sis à l'Ancienne Sobraga. Le diplomate chinois a été accueilli par les autorités universitaires dans le nouvel amphithéâtre de 300 places. Le même espace qui avait accueilli le somptueux spectacle de « Hamlet », joué en exclusivité à Libreville par le Globe Theatre de Londres.

C'est dans cet "amphi" que l'ambassadeur a procédé à la remise de 2000 manuels pour appuyer l'enseignement du mandarin sur cinq niveaux, qui a commencé à être dispensé depuis deux ans dans cette université. Rappelons qu'au mois de mai, Saint-Exupéry a fourni, en la personne d'Elvis Prestley Mfoubou, le premier lauréat du concours inter-établissements de mandarin organisé par l'ambassade. L'heureux lauréat a bénéficié non seulement d'un voyage de participation au concours international, qui se tient annuellement à Pékin, mais s'est vu aussi octroyer une bourse de cinq ans, lui permettant de poursuivre ses études en Chine, et d'y passer son doctorat. 400 étudiants gabonais, a précisé l'ambassadeur, ont déjà été formés dans son pays.

**PORT-GENTIL ET OYEM.** Dans le sillage de la cérémonie, le chef de la diplomatie chinoise s'est volontiers prêté aux questions des étudiants de Saint-Exupéry, notamment ceux des filières Sciences politiques et Relations internationales, particulièrement intéressés d'en savoir davantage sur les nouveaux développements

de la politique chinoise en Afrique. Ils n'ont pas été déçus, car le diplomate leur a exposé, avec force détails, le panorama des grands axes de la politique de coopération chinoise, à la fois au plan continental que bilatéral.

Au plan continental, l'ambassadeur leur a d'abord rappelé l'intervention rapide et massive de personnel médical chinois, pour contrer l'épidémie d'ébola en Afrique de l'Ouest, continuant par ailleurs à contribuer aux recherches liées à la mise au point de vaccins efficaces contre ce fléau. Car, l'explosion démographique africaine appelle une attention particulière aux questions de santé publique. Une grande part de l'engagement chinois, a poursuivi Sun Jiwen, va à l'industrialisation du continent, dont le préalable est le développement des axes routiers et ferroviaires, pour assurer la desserte rationnelle de l'espace continental et le doter des réseaux de communications terrestres qui lui manquent encore.

Au plan bilatéral, le chef de la représentation diplomatique chinoise a expliqué que la construction d'infrastructures routières, sportives et industrielles constitue le volet principal de la coopération mise en œuvre à court et à moyen termes. Les ponts en construction au sud de Port-Gentil sont ainsi, par leur portée qui atteint 8 kilomètres, les 3e et 4e ouvrages d'art les plus longs édifiés en Afrique.

De même, l'échéance de la prochaine CAN appelle la réalisation de stades à Port-Gentil et à Oyem. Mais la formation n'est pas en reste, puisque trois établissements majeurs de formation professionnelle sont prévus pour répondre à la nécessité de former 20 000 élèves gabonais aux métiers spécialisés.

A l'issue de cet échange très convivial, le président de l'UFGSE s'est particulièrement intéressé au recrutement mutualisé d'un volontaire chinois, pour assurer les vacances de mandarin dans plusieurs établissements de la capitale, de façon à perfectionner la maîtrise de ce nouvel outil linguistique,



Photo : Adjiô Moutoume

L'ambassadeur de Chine (2e à g) et ses hôtes de l'UFGSE à l'issue de la communication faite aux étudiants.



COMMISSION BANCAIRE  
DE  
L'AFRIQUE CENTRALE

DECISION COBAC D-2015/200 PORTANT MISE SOUS ADMINISTRATION  
PROVISOIRE DE LA BANQUE DE L'HABITAT DU GABON (BHG)

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, réunie le 10 novembre 2015 à Douala en République du Cameroun ;

Vu le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et les autres Traités et textes communautaires pertinents notamment la Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) ;

Vu la Convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 ;

Vu la Convention du 16 octobre 1990 portant création d'une Commission Bancaire de l'Afrique Centrale et son Annexe ;

Vu la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale, son Annexe et les Règlements subséquents ;

Vu le règlement n° 02/14/CEMAC/UMAC/COBAC/CM du 25 avril 2014 relatif au traitement des établissements de crédit en difficulté dans la CEMAC ;

Vu l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;

Vu la résolution COBAC du 11 mars 2015 par laquelle la Commission Bancaire habilite son Président à placer la Banque de l'Habitat du Gabon (BHG) sous administration provisoire ;

Vu les autres pièces du dossier ;

**DECIDE**

**Article 1**

La Banque de l'Habitat du Gabon (BHG) est mise sous administration provisoire pour une durée de six (06) mois.

**Article 2**

Le Président de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale est habilité à désigner un Administrateur provisoire à la BHG conformément à l'article 28 du règlement n° 02/14/CEMAC/UMAC/COBAC/CM du 25 avril 2014 relatif au traitement des établissements de crédit en difficulté dans la CEMAC et de fixer sa rémunération.

**Article 3**

Le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale est chargé de la notification de la présente décision au siège de la Banque de l'Habitat du Gabon (BHG) et à l'autorité monétaire de la République Gabonaise, avec ampliation à la Fédération de l'Association Professionnelle des Etablissements du Crédit (FAPEC), à l'Association Professionnelle des Etablissements du Crédit (APEC) et à la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour le Gabon.

Ainsi décidé et fait à Douala, le 10 novembre 2015, en présence de :

Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA, Président ; Messieurs Louis ALEKARYBERT, BECHIR DAYE, Jean-Paul CAILLOT, Pascal FOURCAUT, Sylvestre MANSIELE BIKENE, Salomon MEKE, Pierre Célestin MOUNOUNGA, Henri MOUCHE NJINDOU, Régis MOUKOUTOU, Jean-Claude NGAMBOU, et Chérubin YERADA, membres.

